

Enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2017 (PSCE17)

Paul Dourgnon, Stéphanie Guillaume, Marc Perronnin, Aurélie Pierre, Denis Raynaud

Collaboration : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees) : Aude Lapinte (responsable de l'enquête), Catherine Pollak

Période de réalisation : 2015-2020

Contexte

La protection sociale complémentaire d'entreprise joue un rôle prépondérant dans la couverture des risques liés à la maladie, à l'incapacité ou au décès, chez les salariés. Financée pour partie par l'employeur et subventionnée par les pouvoirs publics, elle est susceptible de jouer un rôle important dans l'équité du système de protection sociale en santé mais également sur l'efficacité de la demande de soins et de l'offre de travail.

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) interroge directement les établissements sur leurs contrats d'assurance et de prévoyance complémentaire d'entreprise, permettant ainsi de recueillir des caractéristiques qui sont *a priori* peu ou pas connues des salariés, en particulier le niveau des prestations offert par le système de protection sociale complémentaire, le coût des contrats, le partage de ce coût entre employeurs et salariés et leur mode de négociation. Réalisée une première fois en 2003 auprès des seuls établissements, elle a été renouvelée en 2009 et enrichie à cette occasion d'un volet salariés qui permet de relier les informations sur les contrats d'entreprise avec les caractéristiques individuelles des salariés en termes de situation sociodémographique, d'état de santé, de conditions de travail et de protection sociale hors du lieu de travail.

La généralisation de la couverture d'entreprise à l'ensemble des salariés du secteur privé par l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 va accroître son poids, modifiant les équilibres sur le marché de l'assurance et du travail. Dans ce contexte, disposer d'informations permettant d'évaluer ce type de couverture en termes d'équité et d'efficacité représente un enjeu crucial, ce qui motive une nouvelle édition de l'enquête PSCE.

Objectif

L'enquête PSCE 2017 a pour objectif premier d'évaluer les effets de l'ANI de 2013 sur l'offre de couverture, la demande de soins, le comportement des individus en termes d'offre de travail. L'offre de couverture dans les entreprises qui n'en proposaient pas auparavant et l'évolution à laquelle font face les salariés de ces établissements en termes de niveaux de garanties et de primes seront particulièrement étudiés. En interrogeant les salariés qui ont changé d'entreprise et ceux qui ont cessé temporairement ou définitivement leur activité, cette enquête permet également d'évaluer le renforcement des dispositifs de portabilité des contrats. Enfin, elle fournit des informations sur des éléments de prévoyance complémentaire, en particulier les arrêts maladie.

Caractéristiques de l'enquête

Pilotée par la Drees, cette nouvelle édition de PSCE fait l'objet d'un partenariat Irdes-Drees. L'Irdes est responsable du terrain, des apurements et des appariements et participe à l'ensemble des étapes en amont et en aval.

Le champ de l'enquête intègre l'ensemble des établissements employeurs de droit privé, y compris ceux de l'agriculture et des DOM qui n'étaient pas pris en compte lors des précédentes enquêtes, et leurs salariés. Les deux volets de l'enquête sont couplés : les salariés interrogés sont tirés parmi les établissements échantillonnés. Un total de 10 000 établissements et de 18 000 salariés a été échantillonné.

L'enquête avait obtenu lors du passage au Label le caractère obligatoire. La passation du volet établissement de l'enquête a été effectuée par téléphone et Internet pour les établissements et par Internet et papier pour les salariés. Un questionnaire court est passé aux salariés travaillant dans les établissements n'ayant pas répondu à l'enquête. La réalisation du terrain, sous-traitée à la société Kantar-Sofres, s'est déroulée de la mi-février à début juillet 2017. Au total, 5 700 établissements et 9 000 salariés - dont 1 300 parmi les établissements non-répondants - ont répondu à l'enquête. L'automne 2017 est consacré à l'apurement et au redressement des échantillons.

La première moitié de l'année 2018 sera consacrée à la rédaction d'un rapport sur la méthodologie et les résultats de cette enquête. A partir de 2019, le volet « salariés » sera apparié aux données de consommations médicales du SNDS des années 2014 à 2017. Cette opération, qui nécessite une transmission des NIR, doit être autorisée par la Cnil après avis du comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (Cerees)¹. Cette demande d'autorisation sera rédigée fin 2017 - début 2018.

Calendrier de réalisation

2015 : définition du protocole d'enquête (tirage et terrain), rencontres avec les experts du domaine de l'assurance, les experts Insee en méthodologie d'enquête et les partenaires sociaux.

2016 : poursuite du travail sur les questionnaires, en s'appuyant sur les échanges avec les chercheurs et les fédérations, et préparation de la phase test de l'enquête qui a eu lieu entre mars et mai 2016. Passage au comité du Label début juillet 2016. Echantillonnage des établissements fin 2016.

2017 : échantillonnage des salariés, terrain, apurement et redressement de l'enquête.

2018 : rapport et *Questions d'économie de la santé* sur la méthodologie et les résultats d'enquêtes, élaboration d'un panorama sur la couverture d'entreprise et premiers travaux d'évaluation. Passage au Cerees et à la Cnil.

2019- 2020 : appariement avec les données du SNDS.

¹ *Initialement, le traitement devait être autorisé par décret en Conseil d'Etat et un projet de décret avait été élaboré en ce sens.*